

Séance du 28 août 2025

Présents : Carlo DI ANTONIO, Bourgmestre - Président ;
Vincent LOISEAU, Sammy VAN HOORDE, Christine GRECO, Marcel DE
RAIJMAEKER, Gaëlle WUILQUOT, Echevins ;
Martine COQUELET, Présidente du Centre Public d'Action sociale
Eric MORELLE, Pierre CARTON, Ariane CHRISTIAN, Fabian RUELLE, Marc-
COOLSAET, Antoine CAUCHIES, Catia POMPILII, Virginie BOURLARD, Alexy-
SAUTELET, Isabelle DELHAYE, Amar AMMOUR, Freddy ADAM, Corinne
TONIN, Samuël NTEM NTEM II, Michel ARCHETTI, Concetta CANNIZZARO-
CANON, Mohamed KERAI, Jonathan MOREAUX, Conseillers ;
Carine NOUVELLE, Directrice Générale

Séance publique

OBJET : 624.03 - PCS - Label "Ville Amie des Aînés" (OMS)

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la réunion de présentation de VADA de l'OSH (Observatoire de la Santé du Hainaut) du 26 mars 2025 ;

Considérant que le PCS met en place plusieurs actions en faveur des aînés telles que : ateliers informatiques seniors, atelier papote, cadastre des activités, dispositif de veille ;

Considérant qu'une VADA est une ville, un village, une commune, un territoire qui se base sur les principes du « vieillissement actif ». Vieillir en restant actif est un processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse ;

Les objectifs de VADA sont :

- Promouvoir un vieillissement actif et en santé en agissant sur l'environnement social et spatial ;
- Adapter les politiques, services et structures aux besoins et priorités des seniors ;
- S'appuyer sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté ;
- Soutenir la participation et la citoyenneté des aînés dans une vue inclusive ;
- Favoriser le développement de leur pouvoir d'agir et de la conscience de leurs compétences et expériences ;
- Dépasser les stéréotypes et, a priori, l'âgisme ;

Considérant qu'une fois l'adhésion validée par le Conseil communal, si le vote est favorable, les prochaines étapes à suivre seraient les suivantes :

- L'OSH effectuera des diagnostics de terrain avec des publics cibles seniors et remettra une synthèse de leurs constats ;
- Un comité de Pilotage sera créé avec des membres permanents (aînés volontaires, PCS, CPAS, représentants communaux) et des membres invités selon les thématiques retenues (Police, infirmiers, médecins, juriste, centre culturel, OSH...) ;

- Un référent administratif devra être désigné (PCS) pour convoquer les réunions du comité de Pilotage et alimenter le site VADA dédié à Dour (dès inscription à l'OMS, un code d'accès à la plateforme, au site sera transmis). Au départ, il faudra indiquer ce qui est déjà existants sur la commune. Au fur et à mesure des années, il faut veiller à compléter la fiche selon les projets (2 fois/an). Aller sur le site permet de voir les expériences des autres communes VADA en Belgique et ailleurs ;

Considérant qu'en acceptant de rentrer dans le processus VADA, la commune s'inscrira dans une démarche participative et citoyenne dans laquelle les aînés occuperont une place centrale ;

Considérant qu'être une commune VADA est une obligation morale et qu'aucun financement n'y est rattaché, l'OSH (Observatoire de la Santé) n'exerce pas de contrôle et n'impose pas de projets ;

Considérant qu'il convient d'approuver la demande précitée ;

Considérant que le Collège communal, en séance du 5 juin 2025, a décidé de marquer son accord sur la demande d'adhésion de la commune de Dour au projet VADA auprès de l'OMS, Organisation Mondiale de la Santé ;

DECIDE, à l'unanimité :

- de valider l'adhésion de la commune de Dour au projet VADA auprès de l'OMS, Organisation Mondiale de la Santé.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Carine NOUVELLE

Le Bourgmestre,
(s) Carlo DI ANTONIO

Pour extrait certifié conforme délivré le 29 août 2025

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

